



7. Finances
7.1 – Décisions
budgétaires

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2024
N° 2024-021**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

Date de la convocation :

26 mars 2024

Vote

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 3

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 12/04/2024
- affichage du 12/04/2024 au 11/06/2024

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

Présents : Marianne DUBARE - Alain BRITEL – Christophe DAVID-HENRIET – Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD – Joël SUBTIL – Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER – Claire EL AZIFI BOULAÏCH – Jérôme VERGNE - Arielle PENAZZI – Lionel CORNATON – Melchior FACCHINETTI – Emeline BAPTISTA

Excusées/absentes : Janine DURET (pouvoir à Jean-Claude GAILLARD) – Gulperi BILICI (pouvoir à Lionel CORNATON) – Josiane TOURRES (pouvoir à Lydie GENAUDET) – Aurore DUPLESSIS

Secrétaire de séance : Jean-Claude GAILLARD

M. Jean-Claude GAILLARD indique au Conseil que le compte administratif 2023 de la Commune fait apparaître les résultats suivants :

OBJET :

BUDGET COMMUNE

- AFFECTATION
RESULTATS 2023

COMMUNE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de la section de fonctionnement 2023		211 270.99 €
Résultat de la section d'investissement 2023		438 033.63 €
Restes à réaliser de la section d'investissement	548 343.34 €	279 641.26 €
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	258 081.81 €	
Résultat cumulé de la section d'investissement		130 783.67 €

Il rappelle que :

- le résultat d'investissement, qu'il soit excédentaire ou déficitaire, fait automatiquement l'objet d'un report ;
- le résultat de fonctionnement fait l'objet d'une affectation. Si ce dernier est supérieur au besoin de financement de la section d'investissement, deux options sont possibles :
 - 1) affectation du surplus en section d'investissement en inscrivant la recette au compte 1068,
 - 2) report du surplus en section de fonctionnement par inscription au compte 002.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé M. GAILLARD entendu et après en avoir délibéré,
A 15 voix pour et 3 abstentions,

- DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :
 - 258 081.81 € reportés en section de fonctionnement (compte 002).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE,
Marianne DUBARE

Le secrétaire de séance
Jean-Claude GAILLARD